

---

## **AVENANT 1**

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

#### **Bar-restaurant**

#### **GLOF MUNICIPAL D'AUTUN**

---

**Vu** la convention d'occupation du domaine public conclue entre la ville d'Autun et la société Green Millot portant sur l'occupation du bar-restaurant du golf municipal en date du 11 octobre 2022.

**Considérant** l'accord des parties sur la nécessité de prolonger la durée de l'occupation jusqu'à la fin de l'année en cours, de façon encadrée, limitée dans le temps et sous réserve du respect des règles de concurrence.

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2026 soit du 16 octobre 2026 au 31 décembre 2026, correspondant à 11 semaines d'occupation supplémentaires.

En conséquence, le montant de la redevance s'élève à 1070 euros pour cette période, le montant forfaitaire de participation aux charges d'eau à 169 euros et le montant forfaitaire avec régularisation en fin de convention au vu de la consommation réelle à 423 euros pour l'électricité et le chauffage.

#### **ARTICLE 2 : EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter du 16 octobre 2026 pour une durée de 11 semaines.

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

Fait à Autun, le

Olivier BONDEAU  
Société Green Millot

Vincent CHAUVET  
Maire de la ville d'Autun